



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-neuvième session
Rome, 3-4 mai 2000

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

POUR

LE PROJET D'APPUI AUX PETITS PRODUCTEURS MARAÎCHERS

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience du FIDA	4
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Côte d'Ivoire	6
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	8
A. Zone du projet et groupe cible	8
B. Objectifs et portée	9
C. Composantes	9
D. Coûts et financement	10
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Caractéristiques novatrices	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS IN CÔTE D'IVOIRE (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA CÔTE D'IVOIRE)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	6
V. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	8
VI. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	12

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (BCEAO) (XOF)
1,00 USD	=	600 XOF
1,00 XOF	=	0,00167 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural
BNETD	Bureau national d'études techniques et de développement
BSP/ONU	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU
BAfD	Banque africaine de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CIDT	Compagnie ivoirienne pour le développement du coton
CMEC	Caisse mutuelle d'épargne et de crédit
CNRA	Centre national de la recherche agricole
COOPEC	Coopérative d'épargne et de crédit
FMI	Fonds monétaire international
GTZ	Office allemand de la coopération technique
INADES	Institut africain pour le développement économique et social
MINAGRA	Ministère de l'agriculture et des ressources animales
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNASA	Programme national d'ajustement du secteur agricole
UCP	Unité de coordination du projet

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: *Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PROJET D'APPUI AUX PETITS PRODUCTEURS MARAÎCHERS

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République de Côte d'Ivoire
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et des ressources animales
COÛT TOTAL DU PROJET:	14,03 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	8,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,17 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR(S):	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,74 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,11 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? C'est dans la zone de savane que l'on trouve la plus forte concentration de ruraux pauvres de Côte d'Ivoire. Compte tenu de ce contexte et d'autres critères, notamment du potentiel de la petite irrigation et de l'accès aux marchés urbains, les deux régions de la zone des savanes – la région de la vallée du Bandama et la région des savanes – ont été choisies comme zone du projet. Les femmes et les jeunes constituent les principaux groupes cibles de ce projet. Il n'est pas rare que des petits groupements féminins prennent l'initiative de cultiver des jardins maraîchers près de leur village. Ces initiatives sont fréquemment engagées sans aucune aide extérieure, et les femmes sont souvent confrontées à des problèmes liés à la pénurie d'eau, au manque de connaissances, à la mauvaise qualité des semences et au manque d'autres intrants nécessaires. Souvent, les jeunes n'ont pas accès à la terre, ce qui les oblige à émigrer en zone urbaine où leurs chances de trouver un emploi sont rares, voire inexistantes. Cependant, dans bien des cas, ils ont l'avantage d'avoir été scolarisés, recevant ainsi une instruction de base. Quelque 35 000 personnes bénéficieront directement du projet et 65 000 indirectement.

Pourquoi sont-ils pauvres? En Côte d'Ivoire, la pauvreté touche surtout les producteurs de cultures vivrières et de cultures d'exportation. L'accès à la terre joue également un rôle majeur qui explique certaines caractéristiques de la pauvreté rurale. En moyenne, les ménages se consacrant à la production vivrière ont accès à 2,8 ha de terre, tandis que ceux pratiquant les cultures d'exportation disposent de 5,2 ha, soit près du double. Le niveau d'éducation des producteurs vivriers est également plus faible. Dans les zones rurales, les femmes sont parmi les personnes les plus vulnérables. Leur pouvoir de décision en matière d'allocation des terres est limité, voire nul: elles sont à cet égard entièrement tributaires des hommes. C'est pourquoi, dans les zones où l'accès aux terres productives a été globalement réduit du fait de la pression démographique et de la dégradation de l'environnement, les femmes ont été en règle générale les premières à en pâtir. Elles comptent davantage sur les cultures vivrières pour assurer leur subsistance que les hommes.

Que leur apportera le projet envisagé? Le projet proposé comprendra quatre composantes qui reposent sur une méthode de programmation souple et participative: planification participative et renforcement des capacités à l'échelon local; développement de l'irrigation; prestation de services visant à améliorer la productivité des systèmes d'exploitation et l'environnement socio-économique; coordination du projet. Une solide phase pilote couvrant les quatre premières années d'exécution sera prévue dans la conception. Les avantages du projet résideront dans l'accroissement et la stabilisation des revenus des petits exploitants bénéficiaires vivant dans les zones du projet, ainsi que dans le renforcement de la capacité des organisations locales d'assurer des services de soutien technique et de gérer les infrastructures de petite irrigation. La productivité des exploitations sera améliorée et le développement de la production maraîchère de contre-saison favorisera la création d'emplois en milieu rural et la diversification des sources de revenu. Des liens seront également établis avec les institutions de microfinancement de la région afin de faciliter l'accès aux services financiers à des fins d'investissement dans la production et la commercialisation.

De quelle manière les bénéficiaires participeront-ils au projet? Une large place sera faite au développement des moyens locaux de gestion et d'entretien des équipements d'irrigation et des équipements communautaires connexes. S'inspirant des méthodes déjà appliquées dans le cadre de certains projets de développement dans la région, la composante aura pour objet de consolider les capacités locales à cerner les obstacles au développement, à planifier, suivre et gérer les investissements communautaires, ainsi qu'à appuyer le renforcement des comités villageois de développement. Au titre de la composante développement de l'irrigation, les sites qui bénéficieront d'investissements dans les bas-fonds et du développement de périmètres maraîchers seront choisis de manière participative. Par ailleurs, des enquêtes participatives seront menées périodiquement pour obtenir des bénéficiaires des informations en retour sur les services qu'ils ont reçus du projet et sur la manière de les améliorer.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
POUR
LE PROJET D'APPUI AUX PETITS PRODUCTEURS MARAÎCHERS

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Côte d'Ivoire d'un montant de 8,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,17 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet d'appui aux petits producteurs maraîchers. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES
ACTIVITÉS DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **L'économie.** La République de Côte d'Ivoire est un pays à faible revenu, avec un produit national brut (PNB) par habitant d'environ 710 USD (chiffre de 1997). Son économie est principalement agricole et ce secteur, avec la foresterie et la pêche, emploie environ les deux tiers de la population active. Il représente globalement, en comprenant la foresterie et l'agro-alimentaire, quelque 40% du produit intérieur brut (PIB) et 70% des recettes d'exportation. Les produits exportés les plus importants sont le cacao, le café et le bois.

2. La population augmente au taux de 3,8% par an depuis la moitié des années 70 et se chiffrait fin 1994 à environ 13,5 millions d'habitants, dont la moitié vivent dans des zones urbaines ou péri-urbaines. Ce fort accroissement démographique, couplé au déclin économique, s'est traduit par une baisse constante du niveau de vie de la population. Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire est un pôle d'attraction sous-régional, et elle compte un nombre important d'émigrants de première génération venus des pays voisins (Burkina Faso, Guinée et Mali). La population rurale s'élève au total à 6,3 millions de personnes, soit 930 000 ménages agricoles comptant en moyenne 6,6 personnes.

3. Depuis la dévaluation de 50% du FCFA au début de 1994 et la mise en oeuvre des mesures d'ajustement qui l'ont accompagnée, la croissance économique s'est accélérée, oscillant en moyenne entre 5 et 6% par an. Après une flambée juste après la dévaluation, l'inflation s'est stabilisée à un niveau très faible. Le gouvernement a également fait des progrès appréciables en matière de politique fiscale. Les objectifs fixés avec le Fonds monétaire international (FMI) dans le domaine des recettes et des dépenses publiques ont été régulièrement respectés, et un accord pour un prêt d'ajustement structurel renforcé a été signé avec le FMI en mars 1998. En outre, également en mars 1998, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé un programme pour la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, auquel le FIDA a contribué par la suite.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



4. **Vue d'ensemble du secteur agricole.** Le secteur agricole assure environ 35% du PIB. Le potentiel de production agricole est réparti entre les zones de forêts au sud du pays et les zones de savane au nord. Dans le sud, où environ 65% des exploitations agricoles sont situées, les superficies cultivées représentent 3,9 millions d'hectares. Le nombre d'exploitations s'y élève à quelque 530 000, avec une taille moyenne de 6 hectares. Le cacao et le café, qui couvrent 64% de la superficie cultivée totale, sont les principales cultures de rente, tandis que le riz, le maïs, le manioc et la banane plantain sont les principales cultures vivrières. Dans le nord, la plus importante culture de rente est le coton, tandis que les principales cultures vivrières sont le maïs, le riz, l'igname, le mil, le sorgho, l'arachide et le manioc. Environ 300 000 paysans y cultivent en moyenne 3,6 ha chacun. Avant la dévaluation de 1994, la production de la plupart des cultures d'exportation stagnait, mais elle a depuis spectaculairement augmenté, surtout pour le cacao dont les exportations ont atteint des niveaux records.

5. Le sous-secteur de l'agriculture irriguée représente environ un cinquième de la contribution du secteur agricole au PIB, mais son potentiel est largement supérieur. Cependant, seulement la moitié environ du produit de l'agriculture irriguée est issu de petites exploitations pratiquant la riziculture et le maraîchage, l'autre moitié provenant de cultures industrielles comme le sucre, la banane et l'ananas. Bien que les statistiques ne soient pas très fiables, on estime qu'environ 475 000 ha pourraient être irrigués par des eaux de surface, alors que 25 000 ha seulement ont bénéficié d'investissements publics.

6. Au niveau national, l'agriculture ivoirienne est hautement compétitive sur les marchés mondiaux et suffit à couvrir les besoins du pays sauf pour ce qui est du riz, du blé et du sucre. Il ressort des ratios de coût des ressources locales (*Domestic resource cost*, DRC) calculés par la Banque mondiale en 1994 dans le cadre de son examen du secteur agricole (*Agricultural Sector Review*) que la Côte d'Ivoire est: un producteur hautement compétitif de café, cacao, caoutchouc, coton et huile de palme; un producteur marginalement compétitif de riz (ce qui dépend en grande partie de la technologie d'irrigation choisie, la riziculture dans les bas-fonds et sur les plateaux étant beaucoup plus compétitive que dans les grands périmètres irrigués); enfin, un producteur non compétitif de sucre brut et raffiné. Il faut cependant noter que ce sont le riz et le sucre qui ont bénéficié de la plus grande part des investissements publics à l'agriculture irriguée.

7. Considérés globalement, les ratios de coût des ressources au niveau national masquent les changements importants qui sont survenus au niveau régional à l'intérieur du pays, du fait des transformations institutionnelles exposées plus loin, de l'évolution des prix relatifs et de la réduction des superficies disponibles dans certaines zones. En dépit d'une forte augmentation soutenue de la production globale, l'intérêt des agriculteurs pour le coton a nettement diminué dans de nombreuses zones du nord. Avant la dévaluation, la surévaluation du taux de change avait contraint la Compagnie ivoirienne pour le développement du coton (CIDT) à fixer des prix extrêmement bas pour le coton, ce qui avait fortement incité de nombreux agriculteurs à se tourner vers d'autres cultures, surtout l'igname, le riz, la noix de cajou et les légumes. Les prix au producteur ont certes été relevés après la dévaluation, mais la CIDT s'est retirée des zones commercialement les moins profitables à mesure que sa privatisation approchait. Il est donc tout à fait probable que la diversification au profit d'autres cultures devienne encore plus prononcée dans le futur.

8. Les résultats de l'irrigation paysanne ont été décevants, en grande partie parce que le gouvernement a concentré son action sur les grands périmètres, peu rentables. L'approche appliquée par le biais des sociétés para-étatiques dans les années 70 et 80 était strictement "descendante", avec une participation très réduite ou nulle des petits exploitants aux décisions et une prise en compte inadéquate des modes d'utilisation du sol et des droits de propriété lors de la conception des périmètres d'irrigation. D'importantes subventions ont été également accordées à la création d'infrastructures et à d'autres dépenses d'équipement, d'exploitation et d'entretien, ainsi qu'à la fourniture d'intrants agricoles. Lorsque ces sociétés para-étatiques ont été démantelées à la fin des



années 80 et au début des années 90 dans le contexte de l'ajustement structurel, nombre des périmètres d'irrigation ont été abandonnés ou sous-exploités. On estime que sur les 25 000 ha irrigués sur initiative étatique, seuls environ 10 000 ha sont encore exploités.

9. **Institutions du secteur agricole.** Les objectifs à court et à moyen terme des politiques agricoles ont été définis dans le cadre du Programme national d'ajustement du secteur agricole, lancé en 1989, et du Crédit d'ajustement du secteur agricole, mis en place depuis 1995. Ces programmes comprennent des mesures ayant pour objectif d'améliorer la compétitivité sectorielle (notamment par l'examen périodique du montant des taxes agricoles), de supprimer les barrières non tarifaires sur un certain nombre de produits et d'intrants, de favoriser la libéralisation des marchés et la privatisation, de rationaliser la gestion des ressources forestières, et de perfectionner le processus de programmation des investissements publics.

10. Comme mentionné plus haut, jusqu'au début des années 90, le développement de l'irrigation sur initiative étatique a été essentiellement confié à de grandes sociétés étatiques, dont les plus importantes sont SODESUCRE pour le sucre industriel, SODERIZ pour le développement de la riziculture, et plusieurs organismes de vulgarisation spécialisés par culture, qui ont été les prédécesseurs de l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER). La Direction de contrôle des grands travaux – devenue le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) – qui était responsable de la planification et de la conception des grands périmètres, opérait en corrélation avec toutes ces institutions.

11. Les mesures d'ajustement ont entraîné, à partir de la première moitié des années 90, des réorganisations et des changements au niveau institutionnel dans le secteur agricole, qui se poursuivent encore aujourd'hui. Le Ministère de l'agriculture et des ressources animales (MINAGRA), responsable de l'agriculture, des forêts et de l'élevage, a été restructuré en 1993 dans le cadre du programme national d'ajustement du secteur agricole (PNASA) et ses responsabilités ont été redéfinies et recentrées sur les domaines de la formulation et la mise en oeuvre des politiques agricoles, la programmation des investissements et l'allocation des ressources au sein du secteur. La vulgarisation agricole a été elle aussi entièrement réorganisée. L'ANADER, créée en 1993 (mais devenue opérationnelle seulement en 1995), est le résultat de la fusion des trois anciennes sociétés para-étatiques qui appuyaient le développement des cultures vivrières, de l'élevage, et du café et du cacao. Elle a le statut juridique d'une société d'économie mixte, et il est prévu de privatiser la part de l'État au cours des prochaines années. L'ANADER exécute des programmes de recherche appliquée, de vulgarisation et d'appui aux organisations paysannes. Elle donne des conseils sur toutes les cultures vivrières et sur les principales cultures d'exportation. En 1998, une structure unique, le Centre national de la recherche agricole (CNRA), a été créée, regroupant les deux instituts de recherche préexistants pour les zones de savane et les zones de forêt.

12. En ce qui concerne l'irrigation, la Direction des aménagements ruraux au sein du MINAGRA a pour mission d'identifier les besoins d'infrastructures, de proposer des projets d'investissement et de veiller à la qualité des études et des travaux. Ses moyens, tant en termes de capacités humaines que financiers, sont néanmoins très limités. Une unité d'appui à l'irrigation a été mise en place au sein de l'ANADER, mais pour le moment elle manque de personnel, et on ne sait pas encore dans combien de temps son effectif sera au complet. La mission du BNETD reste l'ingénierie civile et les études techniques. L'organisme le plus important chargé de la gestion des ressources en eau est la Société de distribution de l'eau de Côte d'Ivoire (SODECI).

13. Plusieurs bailleurs de fonds financent actuellement des investissements en faveur de l'irrigation en Côte d'Ivoire, les plus importants d'entre eux étant l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) (à Korhogo dans le nord), la Banque africaine de développement (BAfD) (dans l'ouest et dans le centre-ouest) et l'Union européenne (dans le centre). Toutes ces interventions ont en commun de mettre principalement l'accent sur le développement de la culture rizicole dans des périmètres d'une

superficie généralement supérieure à 20 hectares. À l'exception d'un nombre limité d'interventions du FIDA dans les départements de Dabakala et Katiola dans la région centre-nord et de Bondoukou dans le nord-est, ainsi que quelques activités conduites par des organisations non gouvernementales (ONG), pratiquement aucun bailleur de fonds n'a orienté son soutien vers la micro-irrigation des cultures maraîchères. Parmi les donateurs cités plus haut, l'expérience du GTZ à Korhogo revêt un intérêt particulier en raison de la large place faite au développement des associations d'irrigants.

B. Données d'expérience du FIDA

14. **Enseignements tirés des projets.** Le FIDA a financé cinq projets en Côte d'Ivoire, dont trois sont en cours. Le projet de développement de la pêche artisanale dans la lagune d'Aby, clos en 1994, a aidé les pêcheurs à gérer de manière participative les ressources halieutiques de la lagune, qui étaient surexploitées. Il a également permis d'améliorer les conditions de navigation, les modalités de commercialisation et l'accès aux services de santé publique.

15. Le projet de développement rural de Dabakala/Katiola, cofinancé par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et mis en oeuvre par l'agence cotonnière parapublique CIDT, a démarré en 1987 et pris fin en juin 1997. Celui qui lui a succédé, le projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales dans la région du centre-nord, d'une durée de sept ans, a commencé en mai 1997. Il a pour objectif général d'améliorer le niveau de vie des femmes et des ménages de petits exploitants dans le centre-nord, surtout grâce à l'accroissement durable du revenu monétaire agricole.

16. Le PNASA est dû à l'initiative de la Banque mondiale, qui le cofinance. La contribution du FIDA, concentrée dans la zone de savane, a pour objet de promouvoir les groupements d'agriculteurs formels ou informels, avec entre autres les activités suivantes: promotion de technologies améliorées de transformation, développement de l'aviculture, constitution de groupements de jeunes et appui à ces mêmes groupements, formation des agriculteurs, alphabétisation fonctionnelle, appui aux initiatives locales et octroi de crédit.

17. Le projet de développement rural dans le nord-est, clos en décembre 1998, a été également cofinancé par la BOAD et mis en oeuvre au départ par la CIDT. Lorsque cette dernière s'est retirée de la zone du projet au début de 1997 dans le cadre des préparatifs à sa privatisation, une petite unité de coordination du projet (UCP) a pris en charge la responsabilité de la mise en oeuvre. L'objectif principal du projet était d'accroître la productivité et les revenus des petits exploitants les plus pauvres de la région nord-est moyennant diverses mesures d'appui au développement des cultures vivrières et commerciales et à l'élevage. Malgré certains problèmes, dus notamment aux importants remaniements institutionnels survenus dans le secteur rural dans le cadre de l'ajustement structurel, et un faible taux de décaissement, le projet a obtenu quelques résultats notables, parmi lesquels le vif intérêt suscité chez les femmes et les jeunes par le développement des cultures vivrières et de l'horticulture dans les bas-fonds.

18. Le projet de développement rural dans la région du Zanzan, qui a fait suite au projet de développement rural dans le nord-est, couvre les trois départements de la région du Zanzan (anciennement région nord-est) – Bondoukou, Bouna et Tanda. Le groupe cible est composé de petits agriculteurs, parmi lesquels une attention particulière est accordée aux femmes et aux jeunes. Ce projet vise spécifiquement à: accroître, stabiliser et diversifier les revenus ruraux, moyennant des investissements dans les petits périmètres d'irrigation (de 3 à 5 ha maximum) réservés aux femmes et aux jeunes qui y pratiqueront la production maraîchère et horticole; améliorer la santé des populations les plus vulnérables, en privilégiant les femmes et les enfants, par des investissements dans l'alimentation en eau potable, accompagnés d'actions de sensibilisation aux questions de santé, d'hygiène et de nutrition; réduire l'isolement des villages grâce à la réfection des routes rurales, ce qui favorisera la commercialisation des produits agricoles et les activités économiques dans la zone du



projet; enfin, faciliter l'accès des populations rurales aux services financiers en créant une institution durable de crédit/épargne, ce qui contribuera à augmenter les revenus et l'épargne.

19. **Enseignements tirés.** L'expérience du FIDA en Côte d'Ivoire a permis de dégager notamment les enseignements suivants: dans la conception des projets, il faut évaluer de manière plus réaliste la capacité institutionnelle de mise en oeuvre des différentes composantes et, de façon générale, prévoir des activités moins nombreuses mais mieux définies; les interventions portant sur l'épargne et le crédit doivent mettre l'accent sur le développement d'institutions durables, au lieu d'axer le crédit sur des investissements spécifiques prédéfinis; le rôle des femmes dans les activités agricoles ou non agricoles doit être davantage reconnu et les services d'appui doivent redoubler d'efforts pour prendre en compte leurs besoins; les services publics d'appui ont principalement concentré leur action sur les institutions formelles, alors qu'une collaboration plus étroite avec les groupes informels déjà constitués offre des perspectives très prometteuses, il faut s'attacher plus particulièrement à améliorer la performance des unités de suivi-évaluation (S&E) des projets; l'investissement doit reposer sur une stratégie claire de conduite d'études de diagnostic à la fois au stade de la conception et à celui de l'exécution afin de s'assurer que les contraintes auxquelles se heurtent les bénéficiaires ont été convenablement analysées de manière à définir des interventions appropriées; enfin, la possibilité pour les petites unités de coordination des projets de sous-traiter des activités est intéressante en tant que mécanisme flexible de mise en oeuvre.

20. On s'est également largement inspiré pour la conception du projet de l'expérience acquise par le FIDA à la lumière des projets de petite irrigation exécutés ailleurs en Afrique. Dans le cadre de l'évaluation détaillée du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA), une étude thématique portant sur les activités de petite irrigation et de maîtrise de l'eau a été conduite. Elle contient de nombreuses informations sur l'expérience du FIDA et ainsi que des recommandations relatives à la participation des agriculteurs à la conception et à l'utilisation des infrastructures d'irrigation, aux aspects organisationnels et institutionnels, à la souplesse de la conception des projets, au ciblage et à la sélection des sites, et au choix des technologies. S'agissant de la conception du présent projet, les enseignements les plus importants et les plus pertinents tirés du PSA sont entre autres les suivants:

- les institutions susceptibles d'être associées à l'exécution du projet doivent être soigneusement sélectionnées et évaluées au cours du processus de formulation pour ce qui est de leur capacité actuelle et potentielle d'exécuter de manière efficace les activités proposées;
- la logique de l'approche induite par la demande suppose de s'attendre à de longs délais de mise en oeuvre pour les petits projets d'irrigation/maîtrise des eaux et à des taux d'exécution généralement faibles. S'agissant de la portée des opérations, de la chronologie des activités et des dispositions relatives à l'exécution, la souplesse devrait être la règle;
- le concept de développement participatif devrait être expliqué dès le début du projet par le biais d'activités de formation spécifiques sur le terrain présentant un intérêt direct pour le personnel local et les responsables des paysans. En outre, le personnel de projet doit être initié aux méthodes et techniques participatives d'exécution, de manière à être capable de détecter les problèmes dès leur apparition et être plus réceptif aux informations en retour fournies par les bénéficiaires;
- il est essentiel de s'assurer qu'il existe des organisations paysannes capables de devenir des partenaires fiables, ce qui implique une évaluation rigoureuse au moment de la conception des aptitudes et des capacités organisationnelles des agriculteurs;



- la conception du projet devrait privilégier: i) des activités de formation diverses et intensives à l'intention des associations d'irrigants afin de renforcer leurs capacités et de s'assurer qu'elles sont suffisantes; ii) la définition du partage des responsabilités entre les institutions publiques et les associations d'irrigants, qui devrait être clair et précis; enfin, iii) la clarification des aspects juridiques; et
- Il faudrait concevoir une technologie appropriée en matière de petite irrigation et de maîtrise de l'eau ainsi que des techniques novatrices et avancées, en s'appuyant sur une analyse approfondie des pratiques locales. Les planificateurs et les ingénieurs doivent confronter ces données à d'autres analyses techniques, afin de proposer les technologies les plus appropriées.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Côte d'Ivoire

21. **Orientations stratégiques.** L'approche suivie par le FIDA en Côte d'Ivoire est centrée sur la sécurité alimentaire des ménages. Dans les économies rurales en grande partie de subsistance, la première préoccupation des pauvres est d'assurer quotidiennement la sécurité alimentaire familiale. En termes opérationnels, cela suppose: i) de mettre en oeuvre des mesures visant à stabiliser l'accès des ménages à la nourriture tout au long de l'année, y compris lors des périodes transitoires de pénurie; ii) d'appuyer les activités susceptibles de pérenniser l'accès à la nourriture à long terme; iii) de prêter une attention particulière aux problèmes liés au bien-être des ménages agricoles, y compris la santé, l'assainissement et la nutrition. Cette approche suppose également d'identifier explicitement les sources de revenu du ménage et son utilisation, détaillées par sexe. Par ailleurs, toute la gamme d'activités consommatrices de main-d'œuvre auxquelles se consacrent les ménages ruraux doit être prise en considération lors de la conception des initiatives destinées à réduire l'insécurité alimentaire. Enfin, étant donné que les hommes et les femmes des campagnes se livrent à des activités différentes et n'ont pas le même accès aux biens et aux services publics ou fournis par le projet, il est essentiel de garder ces différences à l'esprit dès le départ et d'adapter en conséquence la conception. Pour ce faire, il est important de préparer minutieusement des études de diagnostic.

22. Les domaines d'intervention prioritaires sont notamment les suivants: appui aux organisations paysannes pour la commercialisation des produits agricoles; services financiers ruraux; élaboration et transfert de technologies; enfin, infrastructures rurales.

23. S'agissant du ciblage, la pauvreté reste très marquée dans la zone de savane. Le FIDA continuera donc à concentrer l'essentiel de son action et de ses ressources sur cette zone, et ce également pour deux autres raisons: moyennant une certaine rationalisation des activités, les projets menés actuellement dans cette zone (associés au présent projet) pourraient former un ensemble cohérent dont les divers éléments se renforcent mutuellement; en tant que donateur relativement modeste par rapport aux autres intervenants en Côte d'Ivoire, le FIDA ne disperse pas ses ressources limitées sur l'ensemble du pays.

24. **Partenariats stratégiques.** Le principal interlocuteur gouvernemental du FIDA a toujours été le MINAGRA, et plus précisément la Direction de la programmation. Le Fonds a également souvent collaboré avec la Direction de l'appui aux associations et aux coopératives d'agriculteurs, au sein du MINAGRA. Par ailleurs, il a travaillé avec le Ministère de la solidarité et de la condition féminine dans le domaine de l'assainissement ainsi que de l'hydraulique villageoise et de l'assainissement ainsi que de la vulgarisation agricole à l'intention des femmes. Ces relations, mutuellement bénéfiques et utiles, seront poursuivies.

25. Les principaux donateurs appuyant l'agriculture et le développement rural en Côte d'Ivoire sont notamment, parmi les multilatéraux la Bafd, la BOAD, l'Union européenne et la Banque mondiale, et parmi les bilatéraux, le Canada, la France et l'Allemagne. Le FIDA collabore étroitement avec certaines de ces institutions, dans le cadre de relations formelles ou de contacts et d'échanges



d'informations fréquents. Il cofinance un projet dû à l'initiative de la Banque mondiale, tandis que la BOAD cofinance deux projets dus à son initiative. Dans le passé, la BAfD a également supervisé un projet à l'initiative du FIDA.

26. Avec deux de ces institutions en particulier, le FIDA a conclu des alliances stratégiques de longue date. Il s'est avéré être, en matière de développement agricole dans la savane, un partenaire des plus utiles pour la Banque mondiale, en renforçant l'efficacité du projet national de services agricoles, dû à l'initiative de la Banque, par le centrage de son action sur les besoins des agricultrices et le développement d'initiatives de microfinancement. Cette collaboration ne s'arrête pas au cofinancement du PNASA par le FIDA, car elle se concrétise aussi dans les efforts complémentaires et coordonnés déployés dans le cadre des projets de développement local dans le centre-nord et le nord-est. Le Fonds a également étroitement collaboré avec la BOAD, qui est devenue un solide partenaire dans le domaine de l'appui financier et technique aux opérations d'investissement dans l'infrastructure rurale (hydraulique villageoise et routes).

27. Plus récemment, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est associé au FIDA en tant que partenaire dans l'exécution du projet de développement rural dans la région du Zanzan. En collaboration avec les ministères de la santé et de la condition féminine, l'UNICEF concourra à la mise en oeuvre des composantes alimentation en eau des villages et assainissement.

28. La collaboration avec les trois donateurs bilatéraux susmentionnés a été moins officielle, mais néanmoins précieuse. L'assistance technique française et canadienne a joué un rôle important dans le redressement du réseau des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), et le FIDA a investi dans les caisses mutuelles d'épargne et de crédit (CMEC), dont certaines sont devenues des COOPEC. L'assistance canadienne a également contribué utilement au développement des coopératives et à l'appui aux organisations locales dans les zones de savane et de forêt. L'Allemagne s'emploie à renforcer les capacités de planification et de suivi des projets au sein du MINAGRA, et les projets financés par le FIDA sont désormais clients de ces services de plus en plus demandés.

29. Jusqu'à présent, l'activité des ONG a été très limitée en Côte d'Ivoire, mais cette situation est en train d'évoluer rapidement car le gouvernement est devenu ces dernières années plus favorable à leur présence. Il existe en Côte d'Ivoire un certain nombre d'ONG bien établies, qui œuvrent au renforcement des organisations rurales de base et appliquent des méthodes participatives de développement. Le FIDA a utilisé pour ses projets certains de leurs services de formation et il appuie actuellement dans la région du Zanzan des activités de développement des marchés avec l'aide d'une ONG importante – INADES Formation.

30. En collaboration avec la FAO et la Banque mondiale, le FIDA a participé à la préparation d'un projet de document de stratégie nationale en matière de petite irrigation. Cette initiative, lancée vers le milieu de 1999, devrait se poursuivre et, avec la conception du présent projet, contribuer à l'élaboration de nouveaux axes d'action, ainsi qu'à attirer d'autres partenaires dans le dialogue à mesure qu'il évolue.

31. **Raison d'être du projet.** Dans le passé, l'investissement dans l'irrigation en Côte d'Ivoire relevait d'une approche dirigiste et était trop centré sur les grands périmètres destinés à la riziculture. Plus récemment, plusieurs bailleurs de fonds (dont le FIDA) se sont efforcés avec le gouvernement d'introduire des approches plus participatives qui s'attachent davantage à renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des associations d'irrigants. Malgré cette évolution positive, la majorité des investissements n'en demeure pas moins concentrée sur des périmètres de 20 ha et plus, le principal objectif étant de stimuler la production rizicole. Curieusement, et en dépit d'une demande très forte de la part des agriculteurs, pratiquement aucun investissement n'a été fait dans la petite ou micro-irrigation pour la production maraîchère et l'horticulture. Pourtant, compte



tenu du potentiel naturel et du fait que la micro-irrigation est souvent pratiquée par les femmes et les jeunes, qui appartiennent aux populations vulnérables, c'est cette catégorie d'investissement qui est probablement le plus efficace pour faire reculer la pauvreté rurale en Côte d'Ivoire.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

32. Pour sélectionner la zone du projet, on a appliqué les critères spécifiques suivants: preuve de l'existence d'une forte concentration de ruraux pauvres; important potentiel de production et de commercialisation pour les cultures maraîchères; régime foncier présentant des garanties suffisantes quant à la sécurité de jouissance des bénéficiaires potentiels; absence de grand projet financé par d'autres bailleurs de fonds dans la zone, consacré pour une part substantielle à la micro-irrigation; accord du gouvernement quant au choix des zones jugées prioritaires.

33. C'est dans la zone des savanes que se concentre encore la pauvreté et pour cette raison, à laquelle s'ajoutent les autres critères, que les deux régions de savane – la région de la vallée du Bandama (départements de Béoumi, Bouaké, Katiola et Sakassou) et la région des savanes (départements de Boundiali, Ferkessedougou et Korhogo) – ont été choisies comme zones du projet (voir la carte).

34. La partie nord de la zone du projet – région des savanes – à pluviométrie unimodale possède un fort potentiel agricole. La culture de rente la plus importante est le coton, mais les agriculteurs cherchent activement à diversifier leurs sources de revenu en raison de la forte variabilité de la rentabilité. Les principales cultures vivrières sont le maïs, le riz et l'arachide, tandis que le mil et le sorgho occupent une place secondaire. En moyenne, les précipitations sont de l'ordre de 1 200-1 400 mm par an, mais on enregistre d'importantes fluctuations. La région de la vallée du Bandama est en partie une zone de transition entre le régime de précipitations unimodal du nord et le régime bimodal du sud. Dans le département de Bouaké, les précipitations atteignent en moyenne 1 600 mm par an. Le coton est aussi une importante culture de rente dans certaines parties de cette zone, mais ces dernières années les agriculteurs se sont résolument tournés vers la noix de cajou (et dans une certaine mesure vers les légumes), comme culture commerciale de remplacement. Les cultures vivrières importantes sont l'igname, le maïs, le riz et l'arachide.

35. D'après le récent recensement de 1998, la population totale de la zone du projet est de 1 825 300 habitants, dont près de la moitié vivent dans les campagnes. En ce qui concerne les groupes ethniques, la région des savanes est à dominance Sénoufo et la vallée du Bandama à dominance Baoulé. On compte environ 160 000 ménages ruraux dans la zone, avec en moyenne six personnes par famille. On estime que le projet apportera une aide directe à 35 000 personnes et indirecte à 65 000.

36. Les femmes et les jeunes forment les principaux groupes cibles du présent projet. Il n'est pas rare de trouver dans la zone du projet des petits groupements féminins qui ont pris l'initiative de cultiver des jardins maraîchers à proximité du village, utilisant des puits peu profonds qui sont fréquemment taris avant que les légumes ne puissent être récoltés. Ces initiatives sont souvent menées sans aucune aide extérieure en termes de conseils techniques ou d'assistance financière, et les femmes sont périodiquement confrontées à des problèmes liés à la pénurie d'eau, au manque de connaissances, à la mauvaise qualité des semences et au manque d'autres intrants nécessaires. Souvent les jeunes n'ont pas accès à la terre, ce qui les oblige à émigrer en zone urbaine où leurs chances de trouver un emploi sont rares, voire inexistantes. Cependant, dans bien des cas, ils ont l'avantage d'avoir été scolarisés, recevant ainsi une instruction de base. Bien qu'ils ne fassent pas partie du groupe cible principal, le projet cherchera également à résoudre certains des problèmes

auxquels se heurtent les petits commerçants et les transporteurs; il est en effet fondamental d'améliorer leur efficacité pour que la production et la commercialisation de la filière maraîchère se fassent dans de meilleures conditions.

B. Objectifs et portée

37. Le but du projet est d'améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et la productivité agricole des petits exploitants, en particulier des femmes pauvres et des jeunes. L'objectif est de renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des groupements paysans, du secteur privé, des ONG et des organismes publics à développer la petite et la micro-irrigation dans certaines régions de Côte d'Ivoire. Pour ce faire, on dispensera une assistance technique et organisationnelle aux groupements paysans pour qu'ils soient à même de solliciter auprès de fournisseurs des services ayant trait à l'irrigation et aux aspects techniques connexes, et de les superviser; on renforcera les capacités des agriculteurs et des prestataires de services à aménager, exploiter et entretenir des micropérimètres peu coûteux de manière efficace et durable; et on créera un fonds pour le développement de l'horticulture afin d'encourager les associations paysannes à se procurer ces services par appel à la concurrence.

C. Composantes

38. Le projet proposé comprendra quatre composantes reposant sur une programmation souple et participative. Il établira des synergies avec les interventions nationales et régionales en cours dans les domaines de la planification villageoise, du microfinancement, de l'élaboration et du transfert des technologies, et de l'alphabétisation fonctionnelle. Par ailleurs, il apportera une contribution d'ordre pratique au dialogue engagé sur la formulation d'une stratégie nationale de petite irrigation. Étant donné qu'il s'agit du premier projet de ce type en Côte d'Ivoire, une solide phase pilote couvrant les quatre premières années de l'exécution sera prévue dans la conception. Les composantes du projet sont les suivantes:

- **Planification participative et renforcement des capacités à l'échelon local.** S'inspirant des méthodes déjà appliquées dans le cadre de certains projets de développement exécutés dans la région, les interventions au titre de cette composante viseront à: renforcer la capacité locale de repérer les obstacles au développement et de planifier, suivre et gérer les investissements communautaires; créer des groupements et les renforcer en s'attachant surtout à tirer parti des structures informelles existantes; mener des activités de sensibilisation corrélées aux groupements féminins et structurer les activités de petite irrigation de façon à répondre à leurs besoins; organiser des sessions d'alphabétisation fonctionnelle à l'intention des femmes; enfin, appuyer le renforcement des comités villageois de développement.
- **Développement de l'irrigation** dans les bas-fonds et dans les petits périmètres maraîchers. Cette composante comprend les éléments suivants: sélection participative des sites et études de faisabilité en vue de remettre en état les infrastructures de petite irrigation existantes et d'en créer de nouvelles; financement de ces infrastructures avec sous-traitance à des artisans locaux et à des entreprises de travaux de génie civil.
- **Appui au développement de la filière horticole.** Les activités menées au titre de cette composante viseront à améliorer l'environnement économique et social de manière à rendre plus efficaces les investissements susmentionnés en faveur de la production et du développement des groupements. Il est prévu à cet effet les sous-composantes suivantes: appui à la vulgarisation agricole portant sur la gestion de l'irrigation, la production maraîchère et la commercialisation des produits; établissement de liens avec les institutions

de microfinancement existantes (COOPEC et CMEC); renforcement de la filière maraîchère sous la forme d'une aide à l'émergence d'organisations professionnelles de producteurs maraîchers et à la diffusion d'informations commerciales.

- **Coordination du projet.** Cette composante comprend les éléments suivants: recrutement par appel d'offres d'un petit corps de cadres; transport, matériel de bureau et équipements; appui technique de courte durée; et mise en place d'un système de S&E. En outre, l'équipe de coordination du projet gèrera le fonds pour le développement de l'horticulture, qui financera les investissements destinés à améliorer le potentiel de production agricole et le bien-être au niveau des villages (les investissements autorisés portant sur les travaux de génie civil liés au développement de l'irrigation, la remise en état et la réfection des routes de desserte, les installations de stockage, et l'achat des équipements de transformation et de séchage).

D. Coûts et financement

39. Les coûts de ce projet de huit ans sont récapitulés par composante au tableau 1. Les coûts totaux du projet s'élèvent à 14,03 millions de USD, y compris toutes les taxes et les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers. L'analyse de la répartition des coûts met en évidence l'importance de la composante développement de l'irrigation, qui représente 9% des coûts de base du projet. L'appui au développement de la filière horticole et la gestion du projet (y compris le S&E) s'élèvent respectivement à 47 et 33% des coûts du projet.

40. Ainsi qu'il est indiqué au tableau 2, le FIDA apportera 11,17 millions de USD, soit 80% du coût total du projet, tandis que la contribution des bénéficiaires se chiffrera à 1,11 million de USD (8% des coûts). La contribution du gouvernement s'élève au total à 1,74 million de USD (12% des coûts) et couvre les taxes intérieures telles que la taxe à la valeur ajoutée, les cotisations de sécurité sociale pour le personnel du projet et l'exonération des droits de douane.

TABEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie Locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Planification participative/renforcement des capacités	1 053,6	115,2	1 168,8	10	10
Développement de l'irrigation	931,9	160,8	1 092,7	15	9
Développement de l'horticulture	5 036,9	504,6	5 541,6	9	47
Gestion du projet/S&E	3 513,8	391,8	3 905,6	10	33
Coûts totaux de base	10 536,3	1 172,4	11 708,7	10	100
Provision pour aléas d'exécution	618,9	108,4	727,3	15	6
Provision pour aléas financiers	1 499,0	90,6	1 589,6	6	14
Coûts totaux du projet	12 654,2	1 371,4	14 025,6	10	120

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Planification participative/renforcement des capacités	1 195,4	87,2	176,1	12,8	-	-	1 371,6	9,8	132,6	1 062,9	176,1
Développement de l'irrigation	1 142,7	88,8	144,6	11,2	-	-	1 287,3	9,2	184,8	957,9	144,6
Développement de l'horticulture	5 018,2	73,1	733,8	10,7	1 111,8	16,2	6 863,8	48,9	601,8	5 528,2	733,8
Gestion du projet/S&E	3 817,4	84,8	685,5	15,2	-	-	4 503,0	32,1	452,3	3 365,1	685,5
Total des décaissements	11 173,7	79,7	1 740,1	12,4	1 111,8	7,9	14 025,6	100,0	1 371,4	10 914,1	1 740,1

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

41. Les marchés relatifs aux travaux de génie civil, aux biens et aux services de consultants seront passés conformément aux procédures du gouvernement, du FIDA et du BSP/ONU. Dans la mesure du possible, les biens seront regroupés en lots afin d'obtenir les meilleurs devis. L'achat des véhicules et des motocyclettes se fera par appel d'offres international. Les autres biens et services d'une valeur supérieure à 100 000 USD feront également l'objet d'appels d'offres internationaux. Les contrats concernant les biens et les équipements d'une valeur supérieure à 50 000 USD mais ne dépassant pas 100 000 USD seront soumis aux procédures d'appel à la concurrence locale. Les contrats d'une valeur comprise entre 10 000 et 50 000 USD seront passés après consultation des fournisseurs, sur soumission d'au moins trois devis. Les achats dont le montant est inférieur à 10 000 USD se feront directement auprès de fournisseurs locaux. Les contrats des consultants engagés pour une période de courte durée (y compris les vérificateurs des comptes et les formateurs extérieurs) seront attribués selon les directives du BSP/ONU, sur la base de mandats, qualifications et conditions d'emploi donnant satisfaction au BSP/ONU et au FIDA. On envisage de recruter par appel d'offres international un consultant extérieur pour une période de longue durée (pour gérer les aspects expérimentaux de la composante développement de l'irrigation). Les contrats concernant des biens, des services et des prestations de consultants d'un montant d'au moins 100 000 USD seront transmis pour examen au BSP/ONU avant leur signature.

42. Afin de faciliter l'exécution du projet, un Compte spécial sera ouvert auprès du Trésor public ivoirien pour recevoir le prêt du FIDA. L'allocation autorisée sur le prêt du FIDA, d'un montant de 400 millions de XOF (équivalant environ à 610 000 USD), y sera versée dès l'entrée en vigueur du prêt. Conformément aux procédures du gouvernement, le Compte spécial sera géré directement par le Ministère de l'économie et des finances, qui aura autorité à signer les chèques, tandis que toutes les autres responsabilités de gestion financière au niveau du projet incomberont à l'UCP.

43. Le gouvernement ouvrira également un compte du projet sur lequel il déposera sa contribution de contrepartie. Ces fonds serviront au défraiement des taxes intérieures, telles que la taxe sur la valeur ajoutée, et des cotisations de sécurité sociale pour le personnel du projet. La contribution de contrepartie initiale s'élèvera au total à 50 millions de XOF et sera une condition préalable au décaissement du prêt.

44. Toutes les dépenses seront pleinement justifiées par les pièces nécessaires, sauf les frais de fonctionnement, les salaires et les indemnités, les études, les contrats locaux et la formation locale, pour lesquels on présentera les relevés des dépenses. Ces relevés seront envoyés pour vérification au MINAGRA qui les transmettra à la Direction des investissements du Ministère de l'économie et des

finances. Chaque année, le Ministère de l'économie et des finances, le MINAGRA, le BSP/ONU et le FIDA agréeront le budget annuel, établi sur la base du programme de travail approuvé. Toutes les pièces justificatives relatives aux demandes de remboursement au titre des relevés des dépenses seront conservées pour inspection par les missions de supervision, et pour certification au moment des vérifications annuelles des comptes.

45. Les comptes annuels récapitulatifs seront vérifiés par un commissaire aux comptes ayant l'agrément du FIDA. Tous les organismes d'exécution lui donneront accès aux comptes de la(des) composante(s) qu'ils exécutent. Les comptes vérifiés et le rapport du commissaire aux comptes, accompagné d'un avis distinct sur les relevés des dépenses, seront transmis au FIDA dans les six mois suivant la fin de chaque année budgétaire.

F. Organisation et gestion

46. La responsabilité générale de l'exécution du projet incombera au MINAGRA. Un comité de pilotage composé de représentants des ministères participants et des bénéficiaires se réunira tous les six mois pour examiner les plans de travail et les principales questions stratégiques concernant l'exécution. Une UCP semi-autonome (établie à Korhogo, capitale de la région des savanes) sera chargée de la gestion des activités courantes. Conformément aux procédures suivies par les UCP des autres projets du FIDA en cours dans le pays, cette unité aura pour rôle de donner l'orientation stratégique, de sous-traiter certaines activités aux fournisseurs de services et de s'acquitter des tâches administratives courantes de l'exécution. Les personnels d'encadrement comprendront un coordonnateur du projet, et des experts spécialisés dans le développement rural participatif (pour la coordination des activités de sensibilisation et de formation), les travaux de génie civil, le développement de l'horticulture, le S&E et la comptabilité. Ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, les quatre premières années correspondront à une phase pilote; une évaluation à mi-parcours au cours de la quatrième année fournira les informations nécessaires pour définir les orientations de la phase d'élargissement qui couvrira la période d'exécution restante.

47. **Suivi et évaluation.** Le système de S&E reposera sur plusieurs principes fondamentaux. Premièrement, le cadre logique² définira les fonctions du système de S&E, que l'UCP sera chargée de mettre à jour dans le contexte du plan de travail et budget annuel. Deuxièmement, le projet exploitera le système d'évaluation du MINAGRA, pour tous ses projets de développement rural, qui a été mis en service en 1993 avec l'appui technique du GTZ. Une unité de S&E au sein de la Direction de la programmation procède à des examens externes trimestriels qui permettent de suivre l'avancement et l'impact des projets, et de formuler des recommandations en vue d'améliorer l'exécution. Troisièmement, on fera largement appel pour le S&E aux enquêtes mesurant le degré de satisfaction des bénéficiaires, afin d'évaluer l'efficacité sur le terrain et la mesure dans laquelle les exercices de planification et les activités d'irrigation au niveau des villages ont un caractère véritablement participatif.

G. Justification économique

48. En raison du caractère hautement participatif du projet et de l'impératif de respecter le rythme des bénéficiaires, le taux global de rentabilité interne n'a pas été établi et il n'a été procédé à aucune analyse économique classique. Cependant, une analyse financière détaillée a été effectuée pour les différents types d'interventions en matière d'irrigation afin de vérifier la rentabilité potentielle de ces investissements pour les petits agriculteurs, et de maintenir l'investissement et les frais d'exploitation à des niveaux modestes et abordables. Selon la technologie retenue, les taux de rentabilité financière au niveau de l'exploitation varient entre 16% et plus de 60%.³

² Voir l'appendice III.

³ Pour un examen plus détaillé de l'analyse financière et économique, se reporter à l'appendice VI.



49. Le projet bénéficiera à environ 65 000 ruraux vivant dans six départements des régions des savanes et de la vallée du Bandama. Les avantages résident dans l'accroissement et la plus grande régularité des revenus des petits exploitants bénéficiaires vivant dans les zones du projet, ainsi que dans le renforcement des capacités des organisations locales à assurer des services de soutien technique et à gérer les infrastructures de petite irrigation. La productivité à l'échelon des exploitations sera augmentée et le développement de la production maraîchère de contre-saison stimulera la création d'emplois en milieu rural et permettra de diversifier les sources de revenu.

50. Le projet est particulièrement bien placé pour répondre aux besoins des femmes. Les investissements dans la petite irrigation seront centrés sur les groupements féminins qui, avec très peu ou aucune assistance extérieure préalable autre que des conseils techniques, ont déjà fait preuve de leur aptitude et de leur détermination à travailler dans ce domaine. Par ailleurs, un avantage important du projet résidera dans l'essai et la mise en application de technologies d'exhaure appropriées, économisant le travail. Actuellement, ceux qui pratiquent la production maraîchère remplissent généralement des seaux et des cuvettes de cuisine à la source et les transportent jusqu'à leurs parcelles, ce qui prend beaucoup de temps et freine le développement de la production.

H. Risques

51. Le plus important risque est que le gouvernement et les organismes d'exécution reviennent à un mode d'organisation "dirigiste" et exclusivement axé sur les résultats, plutôt que d'adopter des méthodes participatives de travail avec les organisations paysannes. Pour limiter ce risque, on s'est attaché au moment de la conception à: renforcer les capacités à l'échelon local, souligner la nécessité pour les fournisseurs de services de rendre compte aux organisations paysannes, concevoir judicieusement le fonds pour les services d'irrigation, de manière à faire appel à la concurrence pour la passation des marchés et à s'assurer que les fournisseurs de services soient réceptifs, et suivre de près non seulement les apports et résultats relevant du cadre logique, mais aussi des indicateurs relatifs aux fins et aux objectifs. Il sera nécessaire de suivre avec attention cette question pendant les missions de supervision et pendant l'évaluation à mi-parcours.

52. Des retards dans l'exécution pourraient réduire les avantages et se traduire par un sentiment de frustration chez tous les principaux acteurs du projet. En raison de toute une série de facteurs, les projets du FIDA en Côte d'Ivoire ont fréquemment subi des retards dans leur exécution, ce qui a eu notamment pour conséquence un faible taux de décaissement. Les blocages actuels dus à la centralisation des comptes des projets auprès du Ministère de l'économie et des finances posent un grave problème pour les opérations en cours: il faut le résoudre au plus vite et des solutions sont à l'étude dans le contexte de l'exécution des projets du FIDA en cours dans le pays.

I. Impact sur l'environnement

53. Le projet a été classé dans la catégorie B, étant donné que les effets écologiques potentiels peuvent être limités en veillant à ce que la conception soit respectueuse de l'environnement. S'agissant de l'utilisation des eaux souterraines, des études de faisabilité seront menées dans le cadre du processus de sélection des sites afin de s'assurer que les taux d'extraction et ceux de reconstitution des nappes s'équilibrent. En choisissant soigneusement les sites, on veillera à minimiser les risques liés à l'engorgement et à la salinisation. Par ailleurs, un programme de formation aux problèmes écologiques, y compris à l'utilisation sans risques de pesticides, sera dispensé par le projet au personnel de l'ANADER ou des autres institutions concernées, ainsi qu'aux bénéficiaires.

J. Caractéristiques novatrices

54. Le projet compte un certain nombre d'aspects novateurs. Tout d'abord, il s'agit du premier projet thématique du FIDA sur la petite irrigation visant la production maraîchère et la commercialisation en Afrique de l'Ouest. Deuxièmement, on s'est systématiquement efforcé d'établir



des synergies avec les projets, nationaux et régionaux, en cours dans la zone d'intervention. À l'échelon des villages, le projet tire parti des exercices de planification à l'échelon des villages conduits dans le contexte de plusieurs autres projets en cours financés par l'Allemagne, la France, la Banque mondiale ainsi que le FIDA. Des liens seront également établis avec les réseaux de microfinancement et les programmes nationaux d'alphabétisation fonctionnelle. Le projet sera en outre corrélé à un don d'assistance technique régionale financé par le FIDA en collaboration avec l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (également présenté à la soixante-neuvième session du Conseil d'administration). Par ailleurs, l'expérience acquise pendant l'exécution donnera au Fonds la crédibilité nécessaire pour contribuer au processus actuel d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de petite irrigation.

55. Troisièmement, afin de maximiser la réceptivité des fournisseurs de services, un système d'appel d'offres sera adopté pour le plus grand nombre d'activités possible. Celles qui étaient autrefois simplement assignées aux organismes publics (vulgarisation, recherche, information sur le marché et mise en place d'infrastructures) seront toutes sous-traitées et évaluées périodiquement pour vérifier les résultats obtenus. Un dispositif visant à associer les bénéficiaires à la sélection des fournisseurs de services et ensuite à l'approbation de leur travail sera également mis en place. Ainsi, le projet sera mieux à même de répondre aux besoins des bénéficiaires.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

56. Un accord de prêt entre la République de Côte d'Ivoire et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

57. La République de Côte d'Ivoire est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

58. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

59. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Côte d'Ivoire un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (8 300 000 DTS) venant à échéance le 15 décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 28 avril 2000)

1. La Direction de la Dette Publique du Ministère de l'économie et des finances de la République de Côte d'Ivoire ouvre et tient auprès de la Caisse autonome d'amortissement (CAA), ou dans tout autre établissement bancaire agréé par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (le Gouvernement) et le FIDA, un compte courant libellé en FCFA pour les opérations relatives au Projet (le Compte de projet). Le Gouvernement assure que la Direction de la Dette publique est dûment autorisée à gérer le Compte de projet au nom du Gouvernement.
2. Le Gouvernement met à la disposition de l'Agent principal du projet, au cours de la période d'exécution du Projet, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global en FCFA équivalent à 1 740 000 USD, conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'assistance au développement. A cet effet, le Gouvernement effectue, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur, un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant de 50 millions de FCFA sur le Compte de projet pour couvrir la première année du Projet. Pour les années suivantes, le Gouvernement procède chaque année fiscale à des inscriptions budgétaires égales au montant des fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le programme annuel d'activité (PAA) relatif à l'année du Projet considérée, et met annuellement ces inscriptions budgétaires à la disposition de l'Agent principal du projet conformément aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement et d'une façon acceptable pour le FIDA.
3. Le Gouvernement s'assure, également, que les fonds provenant du prêt sont mis à la disposition de l'Agent principal du projet, conformément aux dispositions des PAA et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement, aux fins d'exécuter le Projet.
4. Le Gouvernement s'assure que l'Unité de Gestion du Projet (UGP) établit, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur, et tient un système approprié de gestion capable de suivre le Projet au jour le jour. L'UGP communique les informations suivantes sur l'impact du Projet, en terme de contribution à la réalisation des objectifs et des indicateurs spécifiés dans le cadre logique du Projet: i) les objectifs spécifiques dont les changements de comportement attendus des bénéficiaires contribuent à la réalisation des impacts; ii) les résultats ou réalisations physiques des opérateurs principaux; et iii) les réalisations budgétaires.
5. En outre, le Gouvernement s'assure que le Projet bénéficie du système de suivi et évaluation externe de la Direction de la Programmation (DP) de l'Agent principal du projet et que les recommandations des missions périodiques d'évaluation externe de la DP sont prises en compte dans le processus de prise de décision du Projet au niveau national.
6. Le Gouvernement s'assure que le système comptable élaboré pour le Projet est mis en place au sein de l'UGP avant le premier décaissement du Compte de prêt, selon des modalités satisfaisantes pour le FIDA.
7. Le Gouvernement prend en charge dans le cadre de sa contrepartie les montants dus au titre des impôts et l'ensemble des charges sociales assises sur les salaires du Projet.
8. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du Projet.

ANNEXE

9. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend, dans le cadre du Projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin et veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du Projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'OMS, et ses avenants.

10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables aux décaissements des fonds du prêt:

Aucun retrait du Compte de prêt ne sera effectué:

- a) avant qu'un Compte de projet et un Compte spécial n'aient été ouverts auprès de la CAA et que le Gouvernement n'ait procédé au premier dépôt des fonds représentant sa contrepartie dans le Compte de projet;
- b) avant que le manuel de procédures du Projet n'ait été élaboré et le contenu jugé satisfaisant par le FIDA, notamment en ce qui concerne les modalités de gestion que le Gouvernement apportera à l'UGP;
- c) avant qu'un cabinet d'audit n'ait été recruté sur la base d'une procédure d'appel d'offres locale préalablement approuvée par le FIDA;
- d) avant qu'un système comptable séparé pour le Projet n'ait été élaboré et approuvé par le Gouvernement et le FIDA.

11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:

- a) le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) a été créé par arrêté ministériel précisant sa composition et ses attributions;
- b) l'UGP a été créée par arrêté ministériel précisant sa composition, ses attributions et les modalités de son fonctionnement;
- c) la sélection du Coordonnateur du Projet et des autres cadres de l'UGP a été effectuée selon une procédure d'appel à la concurrence approuvée par le FIDA;
- d) l'Accord de prêt a été dûment signé par un représentant autorisé par le Gouvernement;
- e) un avis juridique favorable, délivré par la Cour Suprême, acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

COUNTRY DATA

CÔTE D'IVOIRE

Land area (km² thousand) 1996 1/	318	GNP per capita (USD) 1997 2/	710
Total population (million) 1997 1/	14.2	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-97 2/	0.9
Population density (people per km²) 1996 1/	44	Average annual rate of inflation, 1990-97 2/	9.3
Local currency	CFA Franc BCEAO (XOF)	Exchange rate: USD 1 =	XOF 600
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-97 1/	3.2	GDP (USD million) 1997 1/	10 251
Crude birth rate (per thousand people) 1997 1/	37	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people) 1997 1/	16	1980-90	0.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 1997 1/	87	1990-97	3.0
Life expectancy at birth (years) 1997 1/	47	Sectoral distribution of GDP, 1997 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% agriculture	27
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% industry	21
Total labour force (million) 1997 1/	5.7	% manufacturing	18
Female labour force as % of total, 1997 1/	33	% services	51
Education		Consumption, 1997 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1996 1/	71	General government consumption (as % of GDP)	12
Adult literacy rate (% of total population) 1995 3/	40	Private consumption (as % of GDP)	65
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	2 494	Balance of Payments (USD million)	
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1995 3/	79	Merchandise exports, 1997 1/	4 279
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5) 1992-97 1/	24	Merchandise imports, 1997 1/	3 042
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5) 1992-97 1/	24	Balance of merchandise trade	1 237
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-97 1/	3.5	before official transfers, 1997 1/	385
Physicians (per thousand people) 1990-97 1/	0.1	after official transfers, 1997 1/	35
%age population without access to safe water 1990-96 3/	18	Foreign direct investment, 1997 1/	327
%age population without access to health services 1990-95 3/	70	Government Finance	
%age population without access to sanitation 1990-96 3/	61	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1996 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1996 1/	n.a.
Food imports as %age of total merchandise imports 1997 1/	17	Total external debt (USD million) 1997 1/	15 609
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	229	Present value of debt (as % of GNP) 1997 1/	141
Food production index (1989-91=100) 1995-97 1/	119.2	Total debt service (% of exports of goods and services) 1997 1/	27.4
Land Use		Nominal lending rate of banks, 1997 1/	n.a.
Arable land as % of land area, 1996 1/	9.1	Nominal deposit rate of banks, 1997 1/	n.a.
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	55		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	17.2		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	1.0		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1999

2/ World Bank, *Atlas*, 1999

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

PREVIOUS IFAD LOANS IN CÔTE D'IVOIRE

<i>Project Loan</i>	<i>Project Name</i>	<i>Initiating Institution</i>	<i>Cooperating Institution</i>	<i>Lending Terms</i>	<i>Board Approval</i>	<i>Loan Effectiveness</i>	<i>Current Closing Date</i>	<i>Currency</i>	<i>Approved Loan Amount</i>	<i>Disbursement (as % of approved amount)</i>
L-I-145-IC	Artisanal Fisheries Development in the Aby Lagoon	IFAD	AfDB	I	04 Apr 84	01 Apr 85	31 Mar 94	SDR	2 700 000	49%
L-I-189-IC	Dabakala/Katiola Rural Development	IFAD	WB/IDA	O	17 Sep 86	23 Jul 87	30 Jun 97	SDR	5 650 000	72%
L-I-284-CT	Rural Development in the North East	IFAD	BOAD	I	04 Apr 91	28 Jul 92	31 Dec 98	SDR	10 350 000	26%
L-I-337-CI	National Agricultural Services Restructuring	WB/IDA	WB/IDA	I	02 Dec 93	31 Aug 94	31 Mar 00	SDR	7 050 000	16%
L-I-419-CI	Marketing and Local Initiatives Support	IFAD	UNOPS	HC	11 Sep 96	26 May 97	30 Sep 04	SDR	7 250 000	12%
L-I-479-CI	Rural Development in the Zanzan Region	IFAD	UNOPS	HC	10 Sep 98	16 Sep 99	31 Mar 06	SDR	8 300 000	



LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions
<p>Overall objective: To enhance smallholder incomes, food security and agricultural productivity, particularly poor women, youth and migrants in two regions (Savanes and Bandama Valley) of Côte d'Ivoire</p>	<p>Agricultural incomes increased via intensification and diversification into irrigated crops Nutritional status and household food security improved General household well-being improved</p>	<p>Studies of project impact Mid-term and final evaluations</p>	<p>Stable macroeconomic and institutional framework for rural development</p>
<p>Development objectives: 2.1 Reinforce capacity of women and youth groups, and village development committees</p>	<p>Womens' and youth groups capable of planning and effectively negotiating with buyers Groups participate actively in the design of investments, and effectively organize themselves to manage and maintain the investments Groups have an effective voice in choosing service providers, entering into contracts with them, overseeing work, and approving payments Group leaders acquire a sufficient level of capacity in financial management and simple calculations</p>	<p>Internal project monitoring reports Ad hoc surveys/assessments Reports of service providers on training and participation General assembly meeting minutes</p>	<p>Strong adhesion to objectives of participation on the part of villagers after training sessions completed, and to rules and procedures established for group decision-making</p>
<p>2.2 Increase and diversify revenue sources for women and youth and increase their productivity as a result of the introduction of improved irrigation techniques</p>	<p>Dry season cultivated areas increased Agricultural yields increased and stabilized Time devoted to watering substantially reduced Soil fertility improved Artisanal maintenance systems functional, and breakdown rates at acceptable levels</p>	<p>Internal project monitoring reports Ad hoc surveys/assessments</p>	<p>Appropriate technologies available and adaptable to local conditions Qualified service and equipment providers available in sufficient numbers Markets able to absorb incremental production</p>
<p>2.3 Level of activities and revenues of target groups increased through improved access to agricultural inputs and increasing value-added from production and marketing</p>	<p>Marketed vegetable output increased Production systems diversified and better adapted to market conditions Storage and processing systems developed Fertilizers/pesticides used appropriately/safely Extension agents provide timely and useful advice Regional agricultural federations participate more fully in the horticultural subsector A portion of group savings placed in microfinance institutions, and they receive credit in sufficient amounts</p>	<p>Internal project monitoring reports Ad hoc surveys/assessments at production and marketing level Internal reports of professional agricultural associations</p>	<p>Same as above</p>



Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions
<p>Results: 1. Grass-roots participatory planning and capacity-building component implemented</p>	<p>Approximately 160 women's and youth groups receive assistance in areas of group management and overseeing service providers Village groups validate existing local development plans Land use agreements formulated and agreed upon in all villages where valley bottom (<i>bas-fonds</i>) development carried out Feasibility studies carried out for irrigation development Study tours and farmer-to-farmer exchanges organized Functional literacy programme established and implemented in selected villages</p>	<p>Local development plans Internal project monitoring reports Reports of service providers on training and participation</p>	<p>Training programmes relevant to needs of participants Messages/themes promoted are fully understood by group officers and members Villagers agree on priority of training women and youth Complimentarity and synergy with activities of other development projects operating in the regions</p>
<p>2. Irrigation development component implemented</p>	<p>Pilot programme established for testing <i>bas fonds</i> development technical and managerial approaches at 10 sites <i>Bas fonds</i> developed and/or rehabilitated at an additional 70 sites for a total of 1 500 ha Small gardening plots developed at 50 sites for a total of 100 ha Water users' associations established Regional/departmental ANADER irrigation support units strengthened through training and provision of resources Appropriate technologies identified and promoted in the areas of water-lifting and distribution, and well construction Training and guided visits implemented in the areas of contracting and irrigation services provision for small consulting businesses and local artisans</p>	<p>Internal project monitoring reports Reports of service providers on training and participation</p>	<p>Training programmes relevant to needs of participants Technologies promoted are easily understood by beneficiaries and are financially realistic in light of farmer labour and cash constraints Sufficient number of small enterprises exist and are interested in participating</p>
<p>3. Horticultural development component implemented</p>	<p>Training of extension agents carried out Adaptive research carried out in collaboration with national and regional institutes Training for beneficiaries provided in production technologies, storage, drying and marketing Market information services provided Farmer-trader linkages established through workshops and field visits Linkages created between beneficiary groups and microfinance networks (COOPEC and CMEC)</p>	<p>Internal project monitoring reports Reports of service providers on training and participation</p>	<p>Training programmes relevant to needs of participants</p>



Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions																							
4. PCU, monitoring/evaluation system and horticultural development fund established	Personnel recruited, procedures manual written and approved, materials and equipment ordered, etc. National steering committee and department-level consultation committees established Service providers selected on a competitive basis to greatest extent possible Horticultural development fund established and disbursing	Internal project monitoring reports Annual work programme and budget	Programmeme of work achieved																							
Activities/components: 1. Participatory planning and capacity building 2. Irrigation development 3. Horticultural development 4. Project management, monitoring/evaluation	Budget (USD millions): <table border="1"> <thead> <tr> <th>Gov't</th> <th>IFAD</th> <th>Beneficiaries</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0.18</td> <td>1.20</td> <td>0.00</td> <td>1.37</td> </tr> <tr> <td>0.14</td> <td>1.14</td> <td>0.00</td> <td>1.29</td> </tr> <tr> <td>0.73</td> <td>5.02</td> <td>1.11</td> <td>6.86</td> </tr> <tr> <td>0.69</td> <td>3.82</td> <td>0.00</td> <td>4.50</td> </tr> <tr> <td>1.74</td> <td>11.17</td> <td>1.11</td> <td>14.03</td> </tr> </tbody> </table>	Gov't	IFAD	Beneficiaries	TOTAL	0.18	1.20	0.00	1.37	0.14	1.14	0.00	1.29	0.73	5.02	1.11	6.86	0.69	3.82	0.00	4.50	1.74	11.17	1.11	14.03	Loan and grant agreements signed Disbursement rates Counterpart fund allocations by the Government
Gov't	IFAD	Beneficiaries	TOTAL																							
0.18	1.20	0.00	1.37																							
0.14	1.14	0.00	1.29																							
0.73	5.02	1.11	6.86																							
0.69	3.82	0.00	4.50																							
1.74	11.17	1.11	14.03																							



COST AND FINANCING
Table 1: Components Project Cost Summary

	(XOF '000)			(USD '000)			% For. Exch.	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Participatory planning/capacity-building	687 710.0	75 190.0	762 900.0	1 053.6	115.2	1 168.8	10	10
B. Irrigation Development	608 260.0	104 940.0	713 200.0	931.9	160.8	1 092.7	15	9
C. Horticultural Development								
1. Agricultural extension support	568 016.0	78 424.0	646 440.0	870.3	120.2	990.4	12	8
2. Provision of market information	295 290.0	14 410.0	309 700.0	452.4	22.1	474.5	5	4
3. Linkages with microfinance institutions	92 400.0	1 600.0	94 000.0	141.6	2.5	144.0	2	1
4. Assistance to professional organizations	217 600.0	-	217 600.0	333.4	-	333.4	-	3
5. Horticultural development fund	2 114 307.0	234 923.0	2 349 230.0	3 239.3	359.9	3 599.2	10	31
Subtotal	3 287 613.0	329 357.0	3 616 970.0	5 036.9	504.6	5 541.6	9	47
D. Project Management, M&E	2 293 440.0	255 760.0	2 549 200.0	3 513.8	391.8	3 905.6	10	33
Total BASELINE COSTS	6 877 023.0	765 247.0	7 642 270.0	10 536.3	1 172.4	11 708.7	10	100
Physical contingencies	403 981.5	70 733.5	474 715.0	618.9	108.4	727.3	15	6
Price contingencies	978 383.5	59 136.8	1 037 520.3	1 499.0	90.6	1 589.6	6	14
TOTAL PROJECT COSTS	8 259 388.0	895 117.3	9 154 505.3	12 654.2	1 371.4	14 025.6	10	120

9



**Table 2: Components by Financier
(USD '000)**

	Government		IFAD		Beneficiaries		Total		Foreign Exchange	Local (Excl. Taxes)	Duties and Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Participatory planning/capacity-building	176.1	12.8	1 195.4	87.2	-	-	1 371.6	9.8	132.6	1 062.9	176.1
B. Irrigation Development	144.6	11.2	1 142.7	88.8	-	-	1 287.3	9.2	184.8	957.9	144.6
C. Horticultural Development											
1. Agricultural extension support	161.4	14.0	990.1	86.0	-	-	1 151.6	8.2	137.9	852.3	161.4
2. Provision of market information	64.2	11.5	492.9	88.5	-	-	557.2	4.0	25.7	467.2	64.2
3. Linkages with microfinance institutions	8.7	5.4	152.5	94.6	-	-	161.2	1.1	2.6	149.8	8.7
4. Assistance to professional organizations	39.9	10.0	359.4	90.0	-	-	399.3	2.8	-	359.4	39.9
5. Horticultural development fund	459.5	10.0	3 023.3	65.8	1 111.8	24.2	4 594.5	32.8	435.6	3 699.5	459.5
Subtotal	733.8	10.7	5 018.2	73.1	1 111.8	16.2	6 863.8	48.9	601.8	5 528.2	733.8
D. Project Management, M&E	685.5	15.2	3 817.4	84.8	-	-	4 503.0	32.1	452.3	3 365.1	685.5
TOTAL DISBURSEMENT	1 740.1	12.4	11 173.7	79.7	1 111.8	7.9	14 025.6	100.0	1 371.4	10 914.1	1 740.1

7





ORGANISATION ET GESTION

A. Organisation du projet et intervenants

1. **Principes d'organisation.** L'agence d'exécution du projet sera le MINAGRA, représenté par sa Direction de la programmation. Un Comité d'orientation et de pilotage du projet (COP), réunissant les représentants des bénéficiaires et des institutions impliquées, sera principalement chargé de l'approbation des programmes annuels d'action (PAA) techniques et financiers, et de l'examen de leur réalisation. Une Unité de gestion du projet (UGP) sera créée et sera en charge de la coordination technique et financière du projet, par délégation de la Direction de la Programmation. Cette UGP bénéficiera de l'autonomie technique et financière et résidera dans la zone du projet. Le Coordonnateur du projet sera nommé par le MINAGRA et sera le responsable de l'UGP, en résidence à Korhogo. L'exécution des composantes sera contractée à des opérateurs principaux qui pourront sous-traiter certaines actions à des opérateurs secondaires. Un Fonds de développement du maraîchage (FDM) sera institué pour l'attribution de subventions aux investissements éligibles des groupes cibles.

2. **Opérateurs principaux et secondaires.** Le projet confiera par contrat l'exécution des trois composantes à des opérateurs principaux. Le coût des contrats pluriannuels passés avec ces opérateurs sera financé par le projet. Ces opérateurs pourront sous-traiter certaines de leurs actions à des opérateurs locaux, privés, associatifs ou publics. La matrice présente l'organisation proposée pour l'exécution de chaque composante et sous-composante, comprenant l'opérateur principal, les opérateurs secondaires possibles, les partenariats à développer (hors contrat), ainsi que l'institution ou entité pérenne où pourraient être domiciliées à terme les fonctions remplies par le projet.

3. Trois opérateurs principaux interviendraient dans la mise en œuvre du projet sur le terrain:

- l'ensemble des deux composantes 1 et 3 (renforcement des capacités des groupes cible, et appui au développement de la filière maraîchage) sera confié à deux opérateurs régionaux, l'un couvrant la région des savanes (Korhogo) et l'autre la région du centre-Nord (Bouaké); et
- la composante 2 (amélioration des techniques et pratiques de petite irrigation) sera confiée à un opérateur spécialisé.

4. Le profil, le rôle et la procédure de sélection des deux **opérateurs régionaux** seront les suivants:

- ONG, bureau d'étude ou organisme public d'envergure sous-régionale ou nationale, disposant d'une pratique confirmée de gestion de projets locaux pour l'appui au développement local et le développement de filières agricoles;
- l'opérateur devra concevoir une stratégie détaillée pour la mise en œuvre des composantes 1 et 3, portant notamment sur la sélection des bénéficiaires, les méthodes d'appui aux promoteurs de base et aux OPA, la formation à la maîtrise d'ouvrage, le conseil agricole, l'accès aux facteurs de production et la diffusion de l'information économique;
- l'opérateur développera un réseau de partenariats locaux avec les projets existants;
- l'opérateur sous-traitera une partie des actions à des opérateurs secondaires locaux, sous forme de contrats de courte durée, renouvelables en fonction de leurs performances; et
- l'opérateur sera sélectionné par appel d'offre restreint, pour une période de deux années renouvelables.

5. Le profil, le rôle et la procédure de sélection de l'**opérateur spécialisé en petite irrigation** seront les suivants:



- ONG ou bureau d'étude d'envergure internationale ou sous-régionale, bénéficiant d'une pratique confirmée de la conception et de la mise en œuvre sur le terrain de techniques et d'aménagements de petite irrigation, dans la sous-région Afrique de l'ouest;
- l'opérateur aura à concevoir et organiser en détail, puis à conduire sur le terrain, le programme de recherche action sur les aménagements de petits aménagements de bas-fonds;
- il conduira également le programme d'adaptation des techniques ainsi que la formation des différents corps de métiers impliqués;
- l'opérateur sous-traitera une partie des actions à des opérateurs secondaires locaux, sous forme de contrats de courte durée, renouvelables en fonction des performances des prestataires;
- compte tenu de la spécificité du profil recherché, il est recommandé que l'opérateur soit contracté de gré à gré; et
- l'opérateur sera sélectionné par appel d'offre international restreint, pour une période de trois années renouvelables.

B. Pilotage, coordination et gestion du projet

6. **Ministère de l'agriculture et des ressources animales (MINAGRA).** Conformément aux dispositions en vigueur, le MINAGRA sera le maître d'ouvrage et l'organisme de tutelle du projet. A ce titre, il approuvera les conventions et les contrats passés avec les opérateurs et les sous-traitants du projet. Il donnera sa non-objection sur les programmes et rapports d'exécution annuels préparés par l'UGP et approuvés par le Comité d'orientation et de pilotage. Il approuvera les demande de paiement du projet et les transmettra au Ministère de l'économie et des finances (MEF). Le MINAGRA sera responsable de l'évaluation externe du projet. Il facilitera la tenue périodique d'ateliers de planification et programmation du projet.

7. **Comité d'orientation et de pilotage (COP).** Le COP sera chargé de la conduite du projet et se réunira au moins deux fois par an, alternativement à Korhogo et à Bouaké, sous la présidence du Directeur de la DRARA correspondante. La localisation du COP au niveau régional contribuera à renforcer le processus de déconcentration administrative en cours.

8. Le comité de pilotage sera notamment chargé des aspects suivants:

- approbation de la stratégie de ciblage et de concentration géographique du projet;
- approbation des programmes annuels d'activité du projet;
- approbation des rapports d'exécution annuels;
- examen des rapports d'évaluation externe de la DP du MINAGRA, et mise en œuvre des éventuelles mesures correctives proposées; et
- appui à la solution des conflits pouvant survenir lors de l'exécution du projet.

9. Le Comité pourrait comprendre les représentants des institutions suivantes:

- présidence: directeur de la DRARA (présidence alternative);
- représentant des deux DRARA (MINAGRA) de la zone du projet;
- représentant des autres ministères et organismes impliqués (MEF, Plan, MSPF, MIE);
- représentants des populations bénéficiaires (désignés par groupes de base/comités d'usagers de l'eau et leurs unions; les fédérations régionales; les CMEC et COOPEC); et
- bailleur de fonds et institution coopérante (observateurs).



10. **Unité de gestion du projet (UGP).** L'UGP, basée à Korhogo, sera l'entité chargée de la programmation et du suivi technique et financier du projet, par délégation du MINAGRA. L'UGP bénéficiera de l'autonomie de gestion technique et financière, dans le cadre de la réglementation en vigueur. Elle sera notamment chargée des aspects suivants:

- élaboration de la stratégie, du ciblage détaillé et de la programmation générale du projet;
- préparation des appels d'offres et des contrats passés avec les opérateurs principaux;
- recrutement de consultants pour appuis et études ponctuelles;
- coordination et préparation des programmes annuels d'activité (sur la base des propositions des opérateurs);
- supervision des activités des opérateurs spécialisés; approbation des contrats passés avec les opérateurs secondaires;
- secrétariat et gestion administrative et comptable du Fonds de développement du maraîchage (FDM);
- vérification et transmission des factures et décomptes présentés par les opérateurs principaux;
- comptabilité financière générale et analytique du projet;
- suivi interne; et
- production de rapports annuels d'exécution du projet.

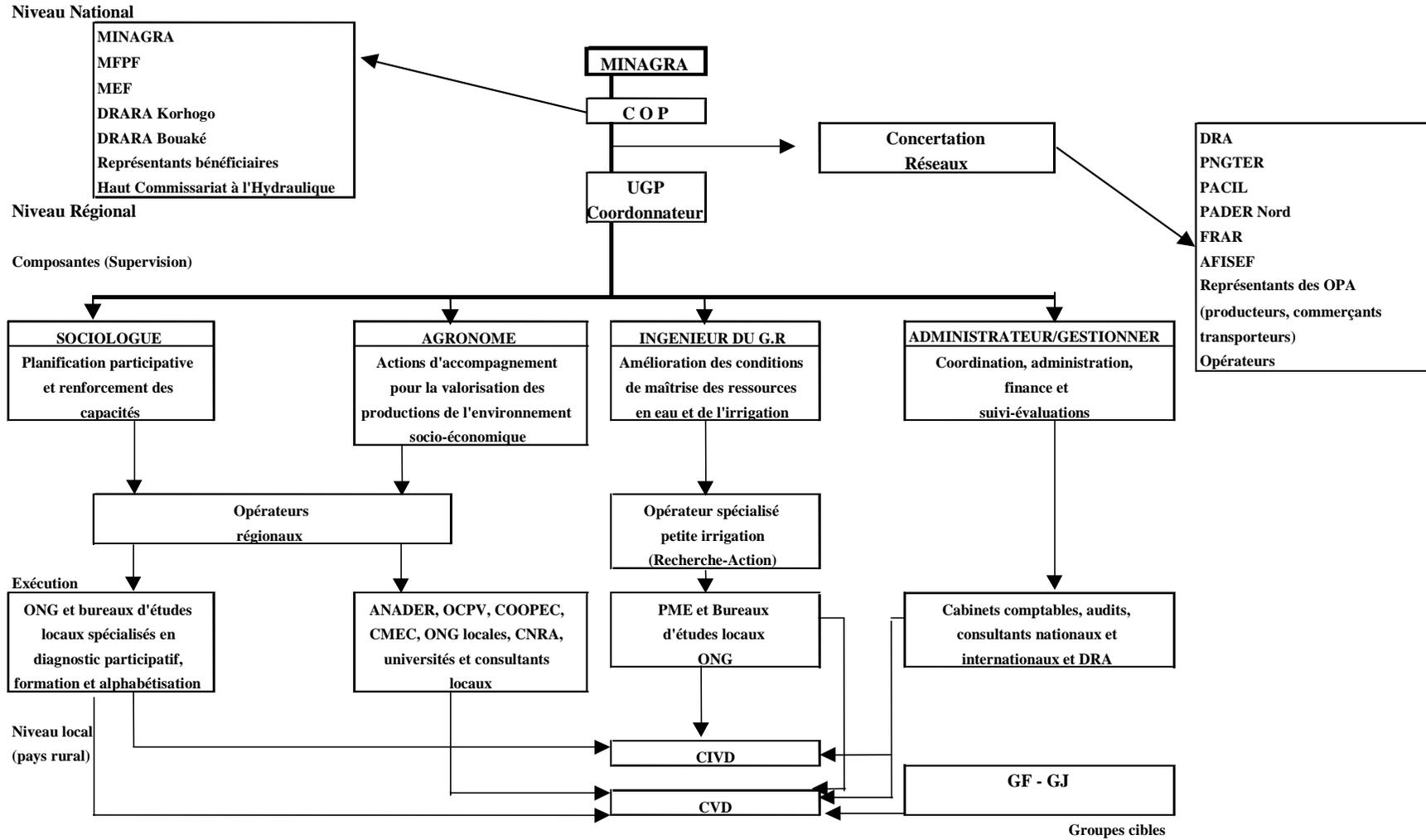
11. Le rôle de l'UGP se concentrera sur la conception, la programmation et le suivi technique, socio-économique et financier des composantes, en laissant l'exécution sur le terrain aux trois opérateurs principaux. En conséquence, l'équipe de cadres de l'UGP sera de taille réduite, composée de 5 cadres et de 3 techniciens.

12. Une procédure compétitive de sélection et de recrutement des cadres de l'UGP devra être élaborée et mise en œuvre avant le démarrage du projet. Cette procédure sera similaire à celle utilisée pour les projets PACIL et PDRZ. Le personnel de l'UGP et certains cadres administratifs régionaux (DRARA) pourront si nécessaire bénéficier d'une formation pratique pour pouvoir remplir leur fonctions dans le projet.

13. **Phase préparatoire (avant mise en vigueur du prêt FIDA).** Dès l'approbation du prêt par le FIDA, un ou plusieurs consultants devront être recrutés pour contribuer au bon démarrage du projet (le coût des prestations correspondantes sera financé sur le don SOF), en se basant sur l'expérience acquise dans les autres projets, notamment ceux appuyés par le FIDA en Côte d'Ivoire. Ces consultants, spécialistes en gestion de projets, seraient particulièrement chargés des tâches suivantes:

- rédaction des termes de référence détaillés des cadres de l'UGP;
- appui à la conception et au lancement de la procédure de sélection et de recrutement des cadres; recrutement d'un cabinet spécialisé;
- préparation du cahier des charges pour l'acquisition des véhicules et des équipements du projet; appui au lancement des appels d'offres correspondants;
- rédaction du manuel détaillé des procédures du projet (y compris les procédures du FDM);
- lancement de la procédure de sélection de l'opérateur international, incluant: appel à manifestation d'intérêt, rédaction des termes de référence détaillés; proposition d'une liste courte; préparation du dossier d'appel d'offre; et
- appui au MINAGRA pour l'organisation de l'atelier de démarrage du projet.

**ORGANIGRAMME DU PROJET
UNITE DE GESTION DU PROJECT (UGP)**



LEGENDE

- Relations hiérarchiques
- Relations fonctionnelles ou contractuelles



ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

1. L'objectif attendu est l'intensification des systèmes de production maraîchère, et accessoirement la culture du riz, grâce à la maîtrise de l'eau et à la valorisation en aval des produits. Des comptes d'exploitation prévisionnels ont été préparés pour illustrer les rendements escomptés ainsi que les revenus brut et net et la valorisation de la main d'œuvre. Le Tableau 1 montre les principaux paramètres des modèles de culture.

2. Les revenus augmentent de façon significative pour tous les modèles. Grâce aux améliorations prévues par le projet (amélioration des conditions d'exhaure et introduction de pompes manuelles ou à pédale), une économie de main-d'œuvre de près de 50% serait obtenue et les femmes pourraient soit étendre les superficies cultivées (400 à 500 m²) ou s'occuper du petit commerce.

Tableau 1 Rendements des cultures et main-d'œuvre requise (par hectare)

Spéculation	Rendement t/ha		Main d'œuvre requise Homme-jour		Valorisation de la main-d'œuvre FCFA/jour		Revenu additionnel Milliers FCFA/ha
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	
Maraîchage semi-intensif/Irrigation par exhaure amélioré							
Oignon	15,0	20,0	2 865	1 388	690	1 881	646.6
Tomate	7,0	13,0	2 365	1 315	380	1 310	823.0
Gombo	4,5	7,5	1 775	1 057	635	1 107	423.3
Aubergine	7,0	11,0	1 440	860	399	988	276.3
Piment	4,0	5,5	1 250	780	538	1 113	195.3
Maraîchage semi-intensif/Irrigation gravitaire							
Oignon	15,0	20,0	385	408	5 101	6 399	646.6
Tomate	7,0	13,0	385	435	2 337	3 960	823.0
Gombo	4,5	7,5	295	327	2 532	3 578	423.3
Aubergine	7,0	11,0	210	230	2 733	3 696	276.3
Piment	4,0	5,5	270	290	2 492	2 894	195.3
Riz maîtrise totale	1,5	3,5	200	270	710	1 197	181.4
Riz fil eau	1,2	3,0	165	200	650	1 276	147.8
Riz bas-fonds	1,0	2,2	220	245	410	890	127.4

3. L'utilisation de la superficie irriguée varie selon le type d'aménagements comme ci-dessous:

- pour les aménagements de bas-fonds en maîtrise totale il a été considéré que 80% (10,2 ha) de la superficie serait destinée à la culture du riz et seulement 20% (1,8 ha) serait destinée aux cultures maraîchères (oignon, tomate, aubergine, gombo et piment). Le coût d'investissement retenu est de 1,2 millions de FCFA/ha (y compris frais d'étude et de supervision travaux);
- pour les bas-fonds en maîtrise partielle, la superficie totale (12 ha nets) sera partagée de la même manière sauf que le maraîchage sera irrigué à partir de la nappe et le coût de l'aménagement du micro périmètre sera ajouté à celui du bas-fonds. Le coût retenu est 1 million FCFA/ha; et
- pour les micro périmètres maraîchers (2 ha bruts, 1,8 ha cultivés), l'intensité culturale varie entre 122% à 133% (tomate 27 à 40%). Pour les périmètres semi-intensif le réaménagement coûtera environ 1,3 millions de FCFA par hectare et pour les nouveaux périmètres il coûtera environ 2,3 millions de FCFA/ha.

4. L'intensité culturale plus importante sur les micro périmètres irrigués par rapport aux bas-fonds aménagés s'explique par une plus forte densité d'exploitants:

- 34 pour 12 ha sur bas fonds aménagés (0,35 ha/exploitant);
- 45 pour 1,8 ha sur petit périmètres (0,04 ha/exploitante femme en semi-intensif); et
- 30 exploitants jeunes pour 1,8 ha (0,06 ha par exploitant).

5. Les principaux résultats des modèles d'aménagement sont présentés au Tableau 2 suivant.

Tableau 2: Valorisation de la main-d'œuvre et place du revenu des cultures irriguées dans le revenu agricole global du ménage

Modèle	Superficie cultivable par périmètre	Nombre exploitants par périmètre	Superficie exploitation irriguée	Revenu net * FCFA/exploit	Valorisation main-d'œuvre*	Revenu *** pluvial	Revenu parcelle irriguée/ferme pluviale
SAVANES	Ha		Ha	FCFA/an	FCFA/JT	FCFA/an	%
Aménagement aval Barrage collinaire	12,0	34	0,35	238 715	2 180	239 675	100%
Bas-fonds maîtrise Submersion	12,0	34	0,35	144 605	1 080	239 675	60%
Micropérimètres Maraîchers (semi-intensif)	1,8	45	0,04	85 460	1 410	239 675	36%
Micropérimètres maraîchers (intensif)	1,8	30	0,06	180 250	2 180	239 675	75%
BANDAMA							
Aménagement aval Barrage collinaire	12,0	34	0,35	190 198	1 900	647 225	29%
Bas-fonds prise au fil de l'eau	12,0	34	0,35	141 090	1 400	647 225	22%
Bas-fonds maîtrise Submersion	12,0	34	0,35	134 560	1 055	647 225	21%
Micropérimètres maraîchers (semi-intensif)	1,8	45	0,04	70 510	1 330	647 225	11%
Micropérimètres maraîchers (intensif)	1,8	30	0,06	177 940	2 200	647 225	27%

* Revenu net avec projet en régime de croisière.

** Revenu par personne/journée de travail (y compris la main-d'œuvre pour l'irrigation).

*** Pour les calculs, le revenu des cultures pluviales est estimé constant en situation sans et avec projet car le projet ne prévoit d'interventions à ce niveau (voir modèle de fermes pluviales - Document de travail 7).

6. Le tableau montre que les revenus nets des parcelles irriguées varient d'un maximum de 239 000 FCFA/an pour une parcelle de 0,35 ha sur un aménagement en aval d'un barrage collinaire en zone de savanes, à un minimum de 70 500 FCFA/an pour une parcelle de 400 m² sur un périmètre irrigué dans la vallée de Bandama. Ces revenus représentent respectivement 11% à 100% du revenu agricole tiré des cultures pluviales. Le pourcentage est nettement plus élevé en région des savanes par rapport à la vallée de Bandama ce qui témoigne de l'importance des cultures de contre-saison pour l'économie des régions des savanes.

7. Les résultats présentés auparavant montrent en effet que les investissements proposés en matière d'aménagements de petite irrigation entraîneront des augmentations appréciables des revenus à l'hectare et de la rémunération du travail agricole. Afin de comparer ces bénéfices avec les coûts d'investissement, quatre analyses coûts/bénéfices ont été entreprises, qui montrent que **le taux de rentabilité interne financier** des projets de base, pour les bénéficiaires, varie de **16% à plus de 60%**. Les calculs sont résumés dans les tableaux 3 et 4 suivants:

**Tableau 3: Viabilité financière des investissements de petite irrigation proposés:
Région des savanes**

Activités	Coût moyen d'investissement (FCFA/ha) ^{a/}	Valeur nette de la production FCFA/ha ^{b/}	Taux de rentabilité interne (TRI en%)
Réaménagement en aval de barrages existants (15 ha brut)	1 200 000	676 000	27%
Aménagement de bas-fonds avec diguettes en courbes de niveau (15 ha brut)	1 100 000	410 000	18%
Micropérimètres maraîchers (2 ha brut) semi-intensifs	1 300 000	2 131 000	3%
Micropérimètres maraîchers (2 ha brut)-intensifs	2 300 000	3 004 000	58%

^{a/} Y compris les frais d'études et de supervision des travaux.

^{b/} En année de croisière.

**Tableau 4: Viabilité financière des investissements de petite irrigation proposés:
Région de la vallée du Bandama**

Activités	Coût moyen (FCFA/ha)	Revenu net ('000 FCFA)	Taux de rentabilité interne (TRI en%)
Réaménagement en aval de barrages existants (15 ha brut) t	1 200 000	539 000	22%
Aménagement de bas-fonds avec prise au fil de l'eau (15 ha brut)	1 300 000	400 000	16%
Aménagement de bas-fonds avec diguettes en courbes de niveau (15 ha brut)	1 100 000	381 000	17%
Micropérimètres maraîchers (2,0 ha brut) – semi-intensifs	1 300 000	1 763 000	56%
Micropérimètres maraîchers (2,0 ha brut) – intensifs	2 300 000	2 966 000	58%

8. Ainsi, dans les conditions de rendements, de prix et de coûts d'investissement évoquées ci-dessus, les différents types d'aménagement proposés apparaissent financièrement viables avec une bonne marge d'erreur quant aux coûts initiaux. Cependant, il conviendrait d'adapter ces modèles d'analyse aux conditions spécifiques et locales de chaque investissement proposé, en particulier en ce qui concerne les prix des produits agricoles et les coûts d'investissement variables d'un endroit à l'autre.